FINANCER VOTRE STAGE

Toutes nos formations sont éligibles à des dispositifs de **financement de formation professionnelle**. Selon votre statut, la prise en charge peut être totale ou partielle. Voici les solutions disponibles pour chaque profil.

Intermittents du spectacle et de l'audiovisuel

L'OPCO est **l'AFDAS**. Vos formations peuvent être intégralement prises en charge si vous remplissez les conditions d'éligibilité.

Conditions d'accès : 2 ans d'ancienneté en tant qu'intermittent et le volume de cachets suivant sur les 24 derniers mois :

Profil	Cachets requis
Artistes interprètes, musiciens, réalisateurs	48
Techniciens du spectacle vivant, metteurs en scène	88
Techniciens du cinéma et de l'audiovisuel	130

Budget annuel 2025-2026 : 3 000 € HT. Nos stages de 5 jours (35h) à 1 600 € sont intégralement couverts pour les techniciens du cinéma et de l'audiovisuel.

→ Voir le détail du financement AFDAS intermittents

Artistes-auteurs (scénaristes, auteurs, réalisateurs-auteurs)

L'OPCO est **l'AFDAS**. Vous êtes éligible si vous justifiez de recettes artistiques d'au moins **7 212 € brut sur les 3 dernières années** (hors année en cours), déclarées à l'Urssaf Limousin.

Budget annuel 2025-2026 : 4 200 € HT dans la limite des fonds disponibles.

→ Voir le détail du financement AFDAS artistes-auteurs

Salariés permanents (CDI ou CDD)

Si vous travaillez dans les secteurs de l'audiovisuel, du spectacle ou de la communication, l'OPCO est **l'AFDAS**. C'est votre employeur qui fait la demande de prise en charge dans le cadre du **Plan de Développement des Compétences**.

Ce qu'il faut faire : parlez-en à votre responsable RH ou à votre direction. Contactez-nous pour obtenir le devis et le programme nécessaires à la constitution du dossier.

Sociétés de production

Vous souhaitez former un ou plusieurs collaborateurs ? En tant que société relevant des secteurs audiovisuel, cinéma ou spectacle, votre OPCO est **l'AFDAS**. La prise en charge se fait dans le cadre du **Plan de Développement des Compétences** de votre entreprise.

Ce qu'il faut faire : contactez-nous, nous vous accompagnons dans la constitution du dossier et vous fournissons tous les documents nécessaires (convention de formation, devis, programme).

Demandeurs d'emploi

Sous certaines conditions, **France Travail** (ex-Pôle Emploi) peut financer tout ou partie de votre formation. Les dossiers sont étudiés au cas par cas par votre conseiller France Travail. Contactez-nous pour étudier votre situation ensemble.

Vous ne savez pas quel dispositif vous concerne ?

Contactez-nous, nous analyserons votre situation et vous orienterons vers la solution de financement la plus adaptée. Nous vous fournirons également le devis et le programme nécessaires à la constitution de votre dossier.

financement@dirprodformations.fr


Afdas